

Confédération

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

semblablement mauvaises pour nos boisés. Le föhn, de nouveau, a fait rage et cela pendant une période exceptionnellement longue, soit du 8 au 14.

Les renseignements précis nous manquent pour évaluer, même approximativement, les dommages causés. Ils sont considérables.

Dans 5 petites forêts cantonales zurichoises, mesurant 335 ha., le volume des bois renversés est de 1600 m³; dans la forêt communale de Bulach, il est évalué à 2000 m³, dans celles de Winterthour à 3000 m³.

Les forêts des cantons de St-Gall, Appenzell et Glaris, si fortement éprouvées en janvier 1919, ont souffert à nouveau gravement.

Nous ferons notre possible pour obtenir quelques précisions sur l'importance de ces dégâts et en ferons part à nos lecteurs aussi tôt que faire se pourra.

CONFÉDÉRATION.

Examens fédéraux. Le Département fédéral de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Bazzigher Ulrich, de Vicosoprano (Grisons),
Benziger Karl, d'Einsiedeln (Schwyz),
Colombi Fernando, de Bellinzona (Tessin),
Dür Alfred, de Berthoud (Berne),
Flury Hans, de Saas (Grisons),
Francey Jean, de Châtelard (Vaud),
Inhelder Paul, de Sennwald (St-Gall),
Loosli Robert, de Sumiswald (Berne),
Melcher Nikolin, de Schleins (Grisons),
Müller Ernest, de Zurich,
Schmid Johann, de Filisur (Grisons).

Ecole forestière. *Un beau cadeau de l'Etat de Berne.* Les visiteurs de la belle exposition nationale de Berne, en 1914, ont sans doute encore présentes à la mémoire les splendides photographies d'arbres, de peuplements et de travaux de défense contre les torrents qui donnaient un cachet si artistique au pavillon des forêts. Ces photographies avaient été longuement préparées sous l'experte direction de M. le Forstmeister *R. Balsiger* qui avait été l'âme de l'exposition forestière.

Le pavillon n'est plus et ces photographies, si admirées en 1914, avaient été remises dans une sombre petite chambrette. Qu'en fallait-il faire? La Direction des forêts du canton de Berne a eu un beau geste: elle a estimé que ces photographies forestières ne seraient nulle part appréciées autant qu'à notre Ecole forestière. Et, avec un beau désintéressement, elle a fait cadeau à celle-ci d'un grand nombre des plus belles.

Ce sont des agrandissements artistiquement exécutés de photographies des plus beaux spécimens de nos essences forestières et des types de nos peuplements principaux. Tous sont d'une exécution irréprochable. Détail intéressant: les planches représentant nos essences sont encadrées avec le bois de l'essence en question.

On conçoit donc quelle est pour l'enseignement à notre école la haute valeur de ce cadeau princier, sans parler de l'enrichissement esthétique dont bénéficie du même coup notre Institut. Aussi notre Ecole est-elle profondément reconnaissante à la Direction des forêts du canton de Berne pour son geste si désintéressé. En son nom, nous lui adressons l'expression de nos sentiments de vive gratitude.

Le principal de l'Ecole: *H. Badoux*, professeur.

CANTONS.

Berne. La Direction cantonale des forêts a nommé *M. Paul Inhelder* comme adjoint de l'inspecteur forestier de l'arrondissement de Thoune.

St-Gall. La ville de Rapperswil vient d'appeler comme administrateur de ses forêts (350 ha.) *M. Paul Helbling*, ci-devant inspecteur de l'arrondissement tessinois de Biasca; il succède à feu *M. B. Litscher*.

Grisons. Ont été nommés inspecteurs forestiers d'arrondissement: *MM. Nikolin Melcher* à l'arrondissement de la Plessur et *Johann Ulrich Schmid* à celui de Bonaduz.

Le poste nouvellement créé d'administrateur des forêts de la commune de Schiers a été confié à *M. Hans Flury*.

Vaud. Le poste de deuxième expert forestier au service cantonal des forêts vient d'être confié à *M. Jean Francey*. Ensuite de cette nomination, les cadres de l'administration forestière du canton sont au grand complet. Ils comprennent: un inspecteur forestier cantonal, assisté de trois experts forestiers, dont un fonctionnant comme secrétaire, 20 agents d'arrondissement et 5 administrateurs communaux, soit au total 29 forestiers. Cela équivaut, si l'on considère l'ensemble des forêts du canton (84.675 ha.), à une étendue moyenne de 2920 ha. par forestier.

Avant la réorganisation de 1898, ce canton comptait, au total, 10 forestiers en fonction ayant étudié dans un établissement supérieur d'études.

Est-il permis de prétendre, comme on l'admet si volontiers, que le Vaudois est un être lent à se décider et qui n'adopte avec hésitation un progrès que lorsque il a longuement fait ses preuves ailleurs!

Les autorités de ce canton ont vraiment droit à de vives félicitations pour l'esprit progressiste et de décision dont elles ont fait preuve.
